

Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 47 (1985)

Heft: 6

Rubrik: Actualités

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Substances dangereuses: éviter les chicanes

Les substances dangereuses pour l'environnement ont fait l'objet d'un projet d'ordonnance. Lors de la procédure de consultation, l'Union suisse des paysans a critiqué «l'ampleur et la multitude des prescriptions techniques jusque dans les moindres détails» contenues dans le projet. Cela risque de rendre l'ordonnance difficilement applicable. Mais l'USP attire aussi l'attention des autorités sur le fait que toutes nouvelles prescriptions renchérissent en général la production et la mettent en état d'infériorité lorsqu'elle se trouve en concurrence avec des produits pouvant être fabriqués sous un régime moins sévère. L'agriculture insiste sur le fait que la hausse des coûts provoquée par des mesures visant à réduire les charges polluantes doit être intégralement indemnisée. A propos de la concurrence des produits étrangers, l'USP se rallierait à une proposition de l'Union des fédérations coopératives agricoles de Suisse: «ne peuvent être importés en Suisse que des plantes, des animaux et des produits végétaux ou d'origine animale qui ont été en contact uniquement avec des substances autorisées chez nous».

En conclusion, l'USP estime que les préoccupations concernant l'utilisation de substances dangereuses pour l'environnement ne doivent pas seulement figurer sur le papier, mais se concrétiser par des mesures applicables et efficaces. Et pour cela, il faut renoncer à des pres-

criptions perfectionnistes que les praticiens considéreront comme des chicanes et qui ne rendront guère service à la protection de l'environnement.

(cria)

Des domaines... sur mesure

Pour nourrir sa population, la Suisse compte surtout sur les exploitations agricoles familiales. Les autorités ont souvent répété que c'est la forme d'exploitation à encourager. Toutes régions confondues, les petites exploitations inférieures ou égales à cinq hectares représentent 42,1 % du total des exploitations, selon le Secrétariat des paysans suisses. Les domaines possédant entre 5 et 10 hectares représentent 16%. Il en va de même pour ceux compris entre 10 et 15 hectares.

En France, on trouve des exploitations de cent hectares, voire davantage. Elles représentent 3% du total des exploitations (2% en 1970), précise le ministère français de l'agriculture. Onze pour cent des exploitations françaises figurent dans le groupe 50–100 hectares (contre 6% en 1970); 29% des exploitations ont entre 20 et 50 ha (23% en 1970). En descendant encore, sur l'échelle de grandeur des domaines agricoles, on constate que 19% d'entre eux occupent entre 10 et 20 ha (22% en 1970). Puis 12% ont entre 5 et 10 hectares (16% en 1970). Le groupe 2 à 5 hectares réunit 11% des exploitations françaises (13% en 1970). Enfin, 7% ont entre 1 et 2 hectares (inchangé par rapport à 1970) et 8% ont moins d'un hectare (contre 10% en 1970).

(cria)

Technique Agricole

Editeur:

Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture (ASETA), Dir. Werner Bühler

Rédaction

Peter Brügger

Adresse:

Case postale 53, 5223 Riken,
Tél. 056 - 41 20 22

Régie des annonces:

Annonces Hofmann SA,
Case postale 229, 8021 Zurich,
Tél. 01 - 207 73 91

Imprimerie et expédition:

Schill & Cie SA, 6002 Lucerne

Droits de reproduction réservés,
sauf autorisation écrite de la rédaction

Parait 15 fois par an

Prix de l'abonnement:

Suisse: frs. 28.– par an
Gratuit pour les membres ASETA
Prix individuel pour l'étranger

Le numéro 7/85 paraîtra

le 9 mai 1985

Dernier jour pour les ordres

d'insertion: 22 avril 1985

Dans les localités: adaptez votre vitesse – Hors de celles-ci: gardez la distance!

Avez-vous signalé le dernier changement de véhicule à moteur agricole au Service cantonal des automobiles et à votre compagnie d'assurance?